



Note d'information : Institut des infrastructures des Premières Nations, novembre 2024

L'approche actuelle génère de très mauvais résultats en matière d'infrastructure autochtone. La documentation, les études et les articles de presse démontrent que les actifs d'infrastructure autochtone sont plus longs à développer, coûtent plus cher et ont une durée de vie opérationnelle plus courte que l'infrastructure comparable mise en place par les autres gouvernements. Les Premières Nations sont confrontées à un déficit de plusieurs centaines de milliards de dollars en matière d'infrastructure. Il faudra beaucoup trop de temps pour combler ce déficit en utilisant l'approche actuelle, car elle n'est pas viable. Les Premières Nations et les organismes autochtones méritent de meilleurs résultats, et ils s'attendent à les obtenir.

En 2017, des dirigeants des Premières Nations à l'échelle du pays ont fait un pas en avant pour former une commission de l'aménagement afin de prodiguer des conseils et d'orienter la création d'une institution à participation facultative dirigée par les Premières Nations, et axée sur la conception d'un système d'infrastructure plus novateur ainsi que sur l'obtention de meilleurs résultats en matière d'infrastructure. L'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) offre du soutien aux Premières Nations et aux organismes autochtones qui choisissent de collaborer avec celui-ci pour élaborer leurs projets d'infrastructure de façon plus rapide, plus rentable et durable. L'IIPN offre un menu de services de soutien des capacités, fondé sur les pratiques exemplaires nationales et internationales, pour aider les Nations et les organismes autochtones au point où ils en sont dans leur démarche. Selon leur expertise et leurs capacités actuelles, les Nations et les organismes autochtones intéressés peuvent utiliser les outils, les compétences et les processus de l'IIPN pour la planification, l'élaboration, l'approvisionnement, la mise en œuvre, l'exploitation, l'entretien et la gestion efficaces et rentables de leurs projets d'infrastructure.

La *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGFPN) a été extrêmement fructueuse à tous les égards, mais l'IIPN comble une lacune institutionnelle dans le cadre actuel. Quatrième institution constituée en vertu de la LGF en juin 2023, l'IIPN s'est joint au Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN), à la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) et à l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN). Les outils et les services de l'IIPN sont conçus, à l'heure actuelle, pour fonctionner en harmonie avec ces institutions déjà en place et pour compléter leurs services actuels.

Les Premières Nations qui participent à la LGF ont plus facilement accès au capital, à davantage de pouvoirs fiscaux et à de meilleurs systèmes de gestion financière. Par conséquent, les Nations participantes font croître leur économie et améliorent leurs résultats socioéconomiques au sein de leurs collectivités. Les institutions créées en vertu de la LGF ont apporté ces améliorations en aidant à mettre en œuvre des pratiques exemplaires, des normes, des modèles et de la formation relativement à la gestion financière, aux pouvoirs fiscaux et au financement. L'IIPN adopte une approche semblable quant à l'infrastructure. Les Premières Nations et les organismes autochtones intéressés peuvent choisir de recourir aux services de l'IIPN pour mettre en œuvre les pratiques exemplaires et les normes relatives à la planification de l'infrastructure et à la détermination des projets, à l'élaboration de l'analyse de rentabilisation, de même qu'à l'approvisionnement, à la conception et à la construction, à l'exploitation et à l'entretien, ainsi qu'à la gestion des actifs d'infrastructure. Cela réduira les délais nécessaires pour planifier et développer l'infrastructure et prolongera sa durée de vie utile. Au fil du temps, cette approche permettra de hausser l'infrastructure autochtone au niveau des normes nationales.

En plus d'un certain nombre de domaines d'interopérabilité avec les autres institutions créées en vertu de la LGF, on prévoit des partenariats et des relations professionnelles avec les organismes autochtones régionaux qui appuient le développement et l'exploitation de l'infrastructure dans diverses parties du pays, à l'heure actuelle.

L'IIPN utilise un cadre complet de gestion des risques et un modèle de prestation de services par le biais desquels on peut mettre en œuvre plusieurs innovations en matière d'infrastructure, y compris :

- Des processus de détermination et de planification des projets qui répondent aux objectifs, aux priorités et à la vision de la Première Nation ou aux buts et aux stratégies de l'organisme autochtone;
- Des processus de définition et d'optimisation des projets qui favorisent l'élaboration de projets d'infrastructure qui répondent à la fois à des objectifs économiques et communautaires, le cas échéant;
- Des processus d'élaboration de projets qui font appel aux options d'approvisionnement qui ne sont accessibles qu'aux autres gouvernements, à l'heure actuelle, et qui répartissent mieux les risques;
- Des processus d'élaboration des textes législatifs des Premières Nations qui permettent aux Premières Nations d'exercer leur compétence en matière de réglementation de l'infrastructure en vue de la prestation de services locaux;
- Des processus de planification financière des projets qui font appel à l'estimation du coût global du cycle de vie, de la détermination et la planification jusqu'à la mise hors service ou au remplacement en ce qui concerne tous les coûts prévus pour les immobilisations, le fonctionnement, l'entretien et la remise en état des actifs;
- Des processus de modélisation et de planification financières des projets qui cernent des sources de financement et de revenus suffisant à assurer la durabilité à long terme des actifs et qui font appel à des options de financement, s'il y a lieu, pour assurer la synchronisation optimale des dépenses et des revenus relatifs aux projets.

L'IIPN s'est doté d'un modèle de financement semblable à celui du CGFPN et de la CFPN, ce qui lui permet d'offrir gratuitement ses services aux Nations et aux organismes autochtones participants. En plus d'offrir des services de soutien des capacités pour certains projets en particulier, l'IIPN exercera d'autres fonctions, y compris :

- Recueillir, analyser et diffuser des renseignements et des données statistiques concernant l'infrastructure pour faciliter la recherche, améliorer les services de soutien des capacités et favoriser une meilleure prise de décisions;
- Fonctionner comme un centre d'excellence et un dépôt de données sur le développement durable de l'infrastructure autochtone;
- Prodiguer des conseils au gouvernement fédéral sur l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes visant à appuyer le développement durable de l'infrastructure;
- Réaliser une recherche stratégique et offrir des services d'évaluation sur l'élaboration de cadres fiscaux afin d'appuyer le développement durable de l'infrastructure;
- Offrir le soutien nécessaire pour élaborer et aider à mettre en œuvre de nouvelles approches visant à assurer un financement stable, efficace et rentable de l'infrastructure à long terme;
- Établir et maintenir une liste d'entrepreneurs de confiance par domaine d'expertise professionnelle, par expérience dans un type d'actif en particulier, par région d'exploitation et par connaissance des processus et des normes de l'IIPN;
- Sensibiliser et former le public en ce qui concerne différents aspects de l'infrastructure et du développement durable de l'infrastructure.

L'IIPN croit que plusieurs Nations et organismes autochtones sont en mesure de faire appel à ses services de soutien des capacités pour s'assurer que leurs projets soient bien planifiés, appuyés par de solides analyses de rentabilisation et soutenus par des stratégies de gestion des risques efficaces. Ainsi, il fait en sorte que ces projets autochtones soient en aussi bonne ou en meilleure position que tout autre projet d'infrastructure prévu par tout autre gouvernement.